



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



**Lison Chouraki Audit**  
3, rue Anatole de la Forge  
75017 Paris  
France

# Pharnext S.A.

## ***Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées***

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le  
31 décembre 2019  
Pharnext S.A.  
Immeuble Vivaldi, 11-13 rue René Jacques - 92130 Issy-les-Moulineaux  
*Ce rapport contient 3 pages*



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



**Lison Chouraki Audit**  
3, rue Anatole de la Forge  
75017 Paris  
France

## **Pharnext S.A.**

Siège social : Immeuble Vivaldi, 11-13 rue René Jacques - 92130 Issy-les-Moulineaux

## **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société Pharnext S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

## **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### **Cooperative Joint-Venture**

- Personne concernée :

Monsieur Daniel Cohen, Directeur Général de Pharnext S.A. et actionnaire de la Cooperative Joint-Venture avec Tasly.

- Nature et modalités :

Dans le prolongement des accords intervenus avec Tasly, Pharnext et Tasly ont établi une joint-venture localisée en Chine. Pharnext détient 30% de cette Joint-Venture et Daniel Cohen, directeur général de la société, en détient 5%.

La joint-venture a pour objet principal la mise en place d'une plateforme discoveries ayant vocation à créer des combinaisons entre la R&D « western chemical drug » et la R&D chinoise dite « TCM ». La joint-venture a également une activité d'attribution de licences pour le développement et la commercialisation des produits issus de ces activités.

- Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

La présence symbolique en direct du Directeur Général de Pharnext a permis de créer les conditions de confiance pour l'établissement de ce projet et l'investissement corrélatif de Tasly.

Paris La Défense, le 29 avril 2020

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Cédric Adens  
Associé

Paris, le 29 avril 2020

Lison Chouraki Audit



Lison Chouraki